



[www.stephabdallahiltis.fr](http://www.stephabdallahiltis.fr)



## DES ANIMAUX ET DES HOMMES

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

**L**es animaux domestiques sont soumis aux hommes comme les hommes sont normalement soumis à ALLAH ﷻ.

Et comme le croyant recherche un maître spirituel pour l'éduquer, conformément à La Loi d'ALLAH ﷻ, l'animal domestique est programmé pour avoir un maître — et c'est tout naturellement à l'homme en tant que *Khalif* qu'échoit cette fonction : ainsi n'a-t-on jamais vu un animal avoir pour maître un autre animal.

Et cet assujettissement de l'animal à l'homme n'est jamais que la marque du *Khilafa* de ce dernier : en se soumettant à l'homme, l'animal reconnaît sa lieutenance sur terre et se soumet de fait à ALLAH ﷻ.

Mais tout comme il est des hommes insoumis à ALLAH ﷻ, il est dans le règne animal des animaux sauvages insoumis à l'homme.

Mais quand l'occasion leur en est donnée et qu'ils sont adoptés dès leur naissance, on observe qu'ils se laissent facilement domestiquer par l'homme, car ils ont dans leur *Fitra* cette faculté de soumission au *Khalif* d'ALLAH ﷻ.

Le 02 Muharram 1447 / 27 juin 2025

Ce texte vous plaît ? [Soutenez mon travail](#), et rendez-vous sur mon site pour en découvrir tout le contenu – romans, récits, poésie, posts de blog... –, soit en cliquant [ici](#), soit en flashant le code QR à l'en-tête ou au pied de page.

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS / Abu Al-Huda : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.



[www.stephabdallahiltis.fr](http://www.stephabdallahiltis.fr)

